

L'étude sectorielle en sciences sociales : le rapport final

• Louise Corriveau • Pierre Doray • Marie-Josée Legault • Gilles Pronovost •

Le Rapport final constitue en quelque sorte, comme le signalent leurs auteurs, le dernier chapitre de l'étude publiée précédemment, et à laquelle a fait suite d'ailleurs une série de consultations publiques; il faut s'y référer pour mieux comprendre le sens des 44 recommandations qu'il contient. Les principaux sujets traités sont l'avenir des sciences sociales, le décloisonnement de la formation, les liens collèges–universités, la relation formation–emploi, la recherche et la formation des chercheurs, l'orientation et la gestion des études avancées, le corps professoral, les liens entre disciplines et départements, la formation professionnelle dans les sciences sociales, les objectifs de développement des programmes. Autant de sujets porteurs de débats et de controverses! Pour ce premier compte rendu, nous retiendrons quatre points : l'orientation de la formation, la gestion pédagogique, la recherche et la formation des étudiants.

Les orientations de formation

Dès le départ, le Rapport prend position en faveur de la promotion d'objectifs de culture générale dans la formation des étudiants de sciences sociales. Il n'hésite pas à parler de refonte majeure des programmes et de décloisonnement de la formation. Il propose ainsi de revoir les objectifs du premier cycle pour mettre l'accent sur la formation générale et le renforcement des habiletés de base (capacités d'analyse, de synthèse, de calcul et d'expression écrite, etc.), repousse la spécialisation au deuxième cycle et propose que les tiers des activités de formation d'un étudiant soit pris hors du champ de spécialisation disciplinaire. Les universités devraient voir à ce que ces apprentissages soient gradués et diversifiés. Même dans les sciences sociales professionnelles, il recommande une «déspécialisation» des programmes. Il invite aussi les départements à accorder une plus grande priorité aux enseignements les plus fondamentaux et propose qu'on affecte les professeurs les plus expérimentés à l'enseignement de ces cours. À cet égard, nous reproduisons une recommandation capitale :

QUE, dans la poursuite de cet objectif global [accent sur la formation générale], [les universités] voient à répondre davantage aux besoins suivants: a) le renforcement des habiletés de base des étudiants, telles les capacités d'analyse et de synthèse, de calcul et d'expression écrite, de jugement pratique et de communication interpersonnelle; b) l'approfondissement des connaissances, par l'initiation aux fondements d'une discipline ou d'un champ d'étude; c) l'élargissement des connaissances et le développement de l'esprit critique, par le contact avec le mode de pensée d'autres disciplines que celles de la concentration, en n'excluant pas celles situées hors du champ général des sciences humaines. (Recommandation 2, p. 18).

Le second volet de l'orientation de la formation constitue aussi un changement majeur. Il vise à tisser des liens entre collèges et universités à propos de la préparation, de la formation et de la sélection des étudiants ainsi qu'à assurer de meilleures communications et une meilleure coordination entre collèges et universités. Rappelant que le seul organisme responsable de la coordination interordre, le Comité de liaison enseignement supérieur

enseignement collégial, (CLESEC) ne s'est réuni qu'une fois entre 1985 et 1988, le Rapport propose de relancer cette coordination par des tables sectorielles où professeurs et administrateurs des collèges et universités seraient représentés. Il propose aussi l'implantation de rencontres annuelles entre professeurs des deux ordres d'enseignement tel que le suggérerait d'ailleurs le RQSS dans son mémoire.

Au plan de la formation, le Rapport invite les universités à accueillir favorablement le nouveau programme collégial de sciences humaines en s'assurant que le projet final soit implanté dans les meilleurs délais et qu'il soit conforme aux orientations annoncées. Tout en prenant position en faveur de profils larges d'admission, il recommande aux universités d'identifier les éléments de formation de niveau collégial qui seraient de bons préalables aux études universitaires en sciences sociales: maîtrise de la langue française, connaissance de base en mathématiques et statistiques, ouverture aux sciences et aux humanités, connaissance des fondements des sciences humaines par des cours pris dans au moins quatre disciplines des sciences humaines tel que le propose le nouveau programme collégial. Préoccupé de la qualité de l'enseignement et de la valeur des diplômes et conscient des lacunes dans la formation de certains étudiants, le Rapport invite les universités à considérer la mise en place de mesures compensatoires comme des tests d'entrée pour mesurer le niveau des nouveaux inscrits, des cours propédeutiques ou de rattrapage, la réussite de certains examens de connaissances générales pour l'obtention du diplôme.

Le Rapport recommande aussi au Conseil des collèges et au Conseil des universités de se préoccuper de la duplication de l'enseignement en sciences sociales appliquées au niveau postsecondaire. L'ACSALF avait attiré l'attention du Comité sur cette question. Très préoccupé par l'intégration des diplômés au marché du travail, le Comité invite les départements et modules à faire une «analyse diagnostique» et à se doter, s'il y a lieu, d'une stratégie de corrections. Il propose que le contenu des programmes fasse une plus large place aux types d'apprentissage et aux connaissances susceptibles de favoriser l'intégration socio-professionnelle des jeunes.

Au plan des études gradués, deux filières sont en quelque sorte proposées: une filière «recherche et formation des chercheurs», qui prendrait la voie classique de la maîtrise dite scientifique ou avec mémoire, une filière que l'on pourrait qualifier de «professionnelle» par le développement à moyen terme de maîtrises à caractère professionnel. Soulignant l'«attraction assez démesurée» qu'exerce la maîtrise de recherche, le Rapport recommande que ce soit plutôt le doctorat qui devienne «l'étape principale pour la formation de chercheurs», que les maîtrises de recherche permettent d'accéder plus rapidement au doctorat, les maîtrises à caractère professionnel pour leur part «ayant pour rôle d'accueillir la majorité des clientèles de deuxième cycle».

Les changements organisationnels

Les objectifs de formation exposés dans le Rapport impliquent des modifications par rapport à la situation actuelle, notamment quant à l'organisation et à la planification des programmes et des départements. Les auteurs invitent à une mobilisation des principaux intervenants, tant au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science que dans les universités et les départements. Ils recommandent que le Ministre de tutelle invite les universités à produire un plan d'action établissant les moyens pris pour assurer le décloisonnement des programmes de baccalauréat et la rationalisation des banques de cours.

L'impact le plus important réside dans l'organisation des départements. Le décloisonnement des études de premier cycle entraînera une transformation des conditions d'existence des départements. Le comité Maheu émet plusieurs recommandations concernant l'organisation des unités comme :

- le regroupement des activités et des ressources au sein de collectifs de recherche dans lesquels les étudiants seraient intégrés;
- la valorisation des méthodes collectives de direction des étudiants-chercheurs;
- l'identification, par les départements, de leurs champs de spécialisation et leurs priorités de développement;
- l'établissement de règles d'admission qui tiennent compte du volume, de la qualité et des aires de spécialisation des ressources disponibles dans les départements.

On retrouve aussi dans le rapport une forte invitation à ce que les universités et les départements instituent une politique d'évaluation systématique et périodique des programmes et des unités. D'ailleurs les deux dernières recommandations-synthèse concernent la révision des programmes de premier cycle et l'évaluation des programmes d'études supérieures. Plusieurs recommandations exposent certains critères d'évaluation

tels que :

- les résultats obtenus par leurs unités en matière d'intégration socio-professionnelle des nouveaux diplômés;
- des indicateurs de performances comparatives de leurs départements aux divers concours de subventions;
- des mécanismes d'évaluation des activités de recherche non-subsventionnée;
- la présence d'une bonne représentation des milieux scientifiques extérieurs au sein des comités chargés des évaluations.

Le Rapport insiste aussi sur l'élaboration, par les universités, d'un plan de développement du corps professoral (afin de combler le manque de professeurs à temps plein, de renouveler les postes vacants, de favoriser l'intégration de professeurs-chercheurs sensibles aux exigences de l'application des connaissances et de corriger les écarts entre les sexes, etc.) et d'une politique de gestion du corps professoral qui tienne compte du cheminement de carrière des enseignants et des particularités de l'enseignement professionnel. Cette politique serait associée à des mesures qui permettront la modulation de la tâche et des échanges avec les milieux non-universitaires.

Des recommandations concernent les politiques pédagogiques et l'organisation des stages et le renforcement des passerelles entre les milieux académiques et les milieux de travail.

Les programmes de formation professionnelle font l'objet d'une attention particulière. Ainsi, il est recommandé que les politiques et les pratiques internes d'évaluation de ces programmes soient adaptées aux objectifs spécifiques et qu'elles prévoient la présence d'intervenants des milieux de pratique.

La recherche

La recherche universitaire est abordée au chapitre cinquième. Les auteurs attirent d'abord l'attention, quant à la mesure de la production de recherche en sciences du social, sur la concentration de la production entre quelques individus et départements. Cette caractéristique de la production, déjà relevée dans le rapport Lacroix en ce qui concerne la recherche en général à l'Université de Montréal, pose, selon les membres du comité, plus de problèmes que le niveau même de la production. La comparaison quantitative avec la production de l'extérieur du Québec ne désavantage pas les chercheurs et chercheuses en sciences du social du Québec. Cependant, les contributions individuelles sont inégales quant à la recherche et à la formation de chercheurs.

Interruption du réseau étudiant

Depuis deux ans, les représentantes étudiantes de l'A.C.S.A.L.F. ont sollicité la participation des étudiants et des étudiantes à un «réseau d'échange étudiant». Ce réseau visait à mettre en contact des étudiants et des étudiantes des deuxième et troisième cycles désireux de le faire sur la base de leur objet de recherche, de leur méthode, de leur terrain d'observation, ou d'autres sources d'atomes crochus. Comme nous le stipulons chaque fois, les

membres étudiants qui répondent à l'appel devraient être, non pas nombreux en termes absolus, mais plus d'un à manifester la même préoccupation... Ce qui s'avère une condition difficile à remplir. Les candidates et les candidats qui ont répondu à l'appel, en plus d'être peu nombreux, n'ont parfois pas indiqué l'objet des échanges désirés, et lorsqu'ils l'ont fait, il a été impossible de leur trouver un(e) «correspondant(e)». Pour cette raison, nous interrompons cette année les activités du réseau étudiant. Peut-

être avez-vous des idées quant à une autre forme de réseau étudiant? Écrivez-nous pour nous faire part des activités qui mobilisent les étudiants et les étudiantes de vos départements ou pour nous faire part de vos attentes.
Monique Benoît
Marie-Josée Legault
Secrétariat de l'A.C.S.A.L.F.
Dép. de sociologie,
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Qc) H3C 3V7

Quant aux chercheurs et chercheuses actifs, leurs performances sont plus notables dans les programmes de recherche individuelle que collective, et dans les programmes de recherche libre que thématique. Les motifs explicites de l'inquiétude des membres du comité à cet égard reposent sur leurs perspectives d'avenir quant au financement de la recherche: le financement de la recherche universitaire favorisera vraisemblablement la mise en place de collectifs de chercheurs et chercheuses, la structuration de ces collectifs, ainsi que la recherche thématique. Les structures mises en place dans la période contemporaine sont susceptibles de se stabiliser à long terme et d'accaparer une part importante des fonds de recherche, ce qui augmente l'enjeu des transformations actuelles vers la collectivisation et l'orientation du travail de recherche.

À cette fin, les membres du comité recommandent que les universités incitent leurs départements des sciences du social à «requérir davantage de crédits des organismes subventionnaires externes, et ce, en particulier, au titre des programmes de soutien aux infrastructures, à la main-d'œuvre scientifique et à la recherche collective». Les universités devraient adopter des mesures favorisant la participation aux concours des organismes subventionnaires, comme par exemple le financement de recherches préliminaires, la meilleure planification des dossiers soumis. Les universités se voient aussi recommander d'inciter les départements et chercheurs et chercheuses à accroître leur part de la recherche subventionnée, et à regrouper les activités et les ressources. Les membres du comité recommandent non seulement aux universités d'inciter, mais de sanctionner la participation aux concours: en liant le financement de l'intérieur aux résultats obtenus par les départements et les chercheurs et chercheuses aux concours de l'extérieur, et en mesurant à cette fin les performances obtenues selon le caractère compétitif et «structurant» des concours.

Cela dit, les membres du comité ne proposent pas que des mesures axées sur la demande de fonds, mais aussi des plans d'action axés sur l'offre. Ils déplorent le sous-financement de la recherche dans les sciences du social et invitent les associations scientifiques à faire connaître les «besoins du secteur» en cette matière. L'A.C.S.A.L.F. a d'ailleurs attiré à ce sujet l'attention du C.R.S.H. dans son mémoire sur le «Volet stratégique». Le rapport attire aussi l'attention sur la faiblesse des crédits par étudiant-chercheur en sciences de l'humain et du social, par rapport aux sciences de laboratoire.

Les trames de fond de ce chapitre sont principalement: l'encouragement des formes d'organisation collective de recherche et de recherche subventionnée en sciences du social, coexistant avec la reconnaissance de la recherche non subventionnée et de la pluralité des modèles.

À ce chapitre, le rapport appuie le «mouvement qui amène à promouvoir une plus grande association de la recherche et de la formation». C'est principalement en

vertu de cet objectif de formation de jeunes chercheurs et chercheuses que le comité favorise le mouvement vers la collectivisation du travail de recherche: équipes, groupes, centres. Les membres du comité se penchent sur la question des études avancées dans un autre chapitre, mais néanmoins affichent au chapitre de la recherche universitaire une grande préoccupation pour la formation. Ils sollicitent au passage les universités «présentes aux cycles supérieurs» pour qu'elles mettent des crédits à la disposition des étudiants et étudiantes en sciences du social, à même leur budget de fonctionnement.

De plus, le rapport Maheu se penche sur la question de la recherche non subventionnée des professeurs des sciences du social. Quoique «pratiquée vraisemblablement par la majorité, la recherche non subventionnée fait rarement l'objet de mesures d'orientation et de suivi.» Les auteurs soulignent la reconnaissance quasi-exclusive des «publications spécialisées et à petit tirage» en sciences du social, en comparaison avec les secteurs du génie et des sciences de la santé, par exemple. Ils suggèrent une série de mesures visant à «valoriser davantage la recherche appliquée.» Entre autres, les membres du comité invitent les universités à prendre en compte les «réalisations au chapitre de la recherche appliquée et du transfert des connaissances» (recommandation 21), ils invitent également les départements à évaluer ce type de recherche (recommandation 20); cependant, ces activités de recherche devraient être soumises aux impératifs de la formation de jeunes chercheurs et chercheuses: les projets de recherche non-subventionnée devraient aussi permettre d'intégrer des étudiants et étudiantes dans des équipes de recherche.

Enfin, le rapport évoque les conclusions du rapport de la Commission Rochon pour déplorer la dispersion et le sous-financement des programmes de recherche sociale appliquée ou orientée (les membres du comité excluent sans doute ici les programmes contemporains sur la technologie et ses effets), et la faible reconnaissance que reçoivent ceux qui font ces recherches. À cette fin, le comité recommande de mettre au point des mesures de coordination pour «le soutien des projets rejoignant les priorités de développement de la recherche sociale au Québec».

Conclusion

Tant l'introduction que la conclusion du Rapport soulèvent la question de la contribution des sciences sociales au développement d'une culture scientifique et technique de base. L'un des défis majeurs est celui d'une «plus grande ouverture à la société», laquelle peut prendre la forme de nouveaux programmes de formation ou encore des activités explicites de transfert des connaissances. Les objectifs de décloisonnement et de désécialisation, les réformes majeures proposées au plan des programmes, des structures pédagogiques et de la formation constituent indéniablement des enjeux des sciences sociales des années 1990.

1 Conseil des universités, *Études sectorielles en sciences humaines: rapport final*, 1989, 92 p. et annexes. Pour obtenir une copie du rapport: Conseil des universités, 2700 boul. Laurier, Tour Frontenac, 8e étage, Sainte-Foy, G1V 2L8. Tél: (418) 643-8427 ou (514) 873-5379

2 Conseil des universités, *Études sectorielles en sciences humaines: rapport préliminaire*, 1988, 303 p. et annexe.

3 «La poursuite de l'excellence: rapport du groupe de travail sur les priorités», présenté au comité de la planification de l'Université de Montréal en 1985. Ce rapport souligne entre autres que 40% des professeurs de l'Université de Montréal produisent entre 70 et 75% des tâches reliées à la recherche et à l'encadrement d'étudiants de maîtrise et de doctorat.

4 Pour s'en convaincre, si le besoin subsiste, il suffit de parcourir le document du Conseil québécois de la science et de la technologie: «Science et technologie. Conjoncture 1988», second rapport sur la conjoncture scientifique et technologique au Québec, septembre 1988. 5 cf. le Bulletin de l'A.C.S.A.L.F., automne 1988.